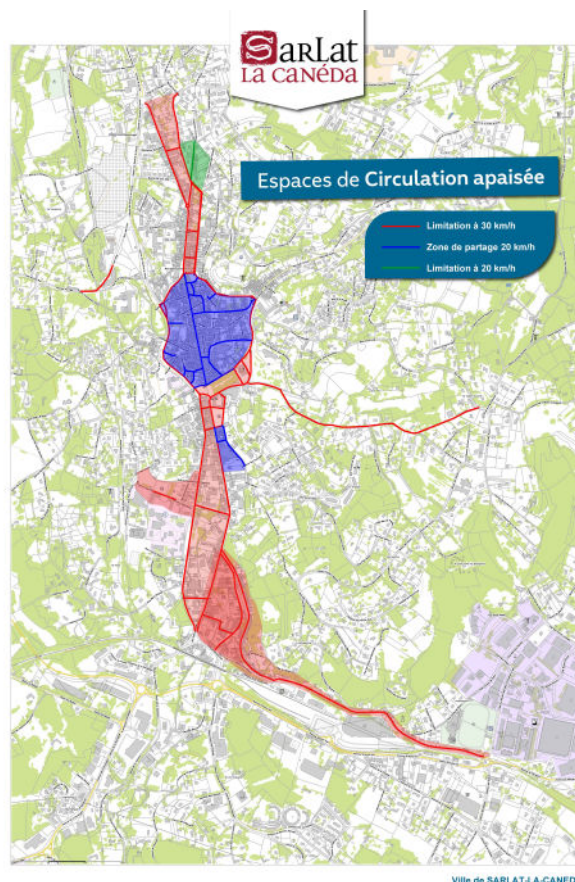


Sarlat, le 28 juin 2024

Rappel : espaces de circulation apaisée à Sarlat



À compter du 27 juin, les principales voies de circulation du grand centre ville de Sarlat sont limitées à 30km/h. Cette mesure s'inscrit dans une dynamique continue d'apaisement du centre-ville. Elle répond aux problématiques de circulation liées à la vitesse et fait écho aux multiples remarques formulées par les habitants lors des réunions de quartier.

La Municipalité souhaite ainsi améliorer la sécurité et la cohabitation entre tous les usagers (véhicules motorisés, piétons, cyclistes, etc.) en rendant compatibles les vitesses de ces différents modes de déplacement.

Le plan détaillé des espaces de circulation apaisée du grand centre-ville est disponible sur le site internet de la Ville de Sarlat, dans la rubrique « Informations ».